



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Niort, le

Mesures de restrictions des usages de l'eau pour les professionnels, les collectivités et les particuliers dans le bassin du Clain

La baisse des écoulements et des nappes souterraines dans le bassin du Clain se poursuit.

Dans ce contexte, de nouvelles mesures de restriction des usages de l'eau ont été prises s'ajoutant aux précédentes.

Les mesures de restrictions s'appliquent **pour l'irrigation agricole et pour les usages publics ou privés** à compter du **mardi 12 juillet 2022 à 8h**.

Nouvelles mesures concernant l'irrigation agricole

Dans le sous-bassin de la Dive du Sud (rivière) :

Le niveau 3 (alerte renforcée) est atteint. Cette mesure consiste à respecter le VHR -50 % (réduction de 50 % du volume hebdomadaire).

Dans les sous-bassins de l'infra-toarcien du Clain :

Le niveau 2 (alerte) est atteint. Cette mesure consiste à respecter le VHR -30 % (réduction de 30 % du volume hebdomadaire).

Les organismes uniques de gestion collective (OUGC) de l'irrigation agricole sont à la disposition des irrigants pour toute précision concernant les mesures.

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres**

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09



Mesures concernant les autres usages de l'eau pour les professionnels, collectivités et particuliers

Les restrictions en vigueur peuvent concerner les usages suivants :

- l'arrosage des espaces verts publics ou privés, des pelouses, des massifs fleuris et des potagers ;
- l'alimentation des fontaines ;
- le remplissage et la vidange de piscines publiques ou privées ;
- le lavage des véhicules ;
- le nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées ;
- la navigation fluviale ;
- les travaux en cours d'eau ;
- l'exploitation des sites industriels.

Compte tenu des conditions météorologiques actuelles et de l'évolution de la situation hydrologique dans le département, chacun est invité à adopter des comportements économes en eau pour tous les usages de l'eau.

Ces mesures de restriction, qui varient selon le bassin versant, sont détaillées par les arrêtés préfectoraux consultables en ligne sur le site internet des services de l'État : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/>

Les communes concernées par ce sous-bassin sont précisées en annexe 1.

Pour vous permettre de retrouver de quel bassin vous dépendez, la DDT des Deux-Sèvres a développé une plateforme internet au lien: <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Arretes-de-restriction-d-eau-2022>

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres**

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09

Le tableau ci-dessous donne l'ensemble des restrictions en vigueur dans les Deux-Sèvres. La carte en annexe 2 précise la situation des restrictions par bassin versant.

Récapitulatif des restrictions en vigueur dans le département des Deux-Sèvres			
Activités	Niveau de restriction	Bassins	Dates d'application (depuis le)
Irrigation agricole	Niveau 1 : Vigilance	Thouet Amont	Lundi 13 juin 2022 – 8h
	Niveau 1 : alerte	Aume Couture (mesures préventives)	Jeudi 30 juin 2022 – 8h
	Niveau 2 : alerte	Autize nappe	Lundi 9 mai 2022 - 8h
		Sèvre Niortaise Moyenne	Lundi 13 juin 2022 – 8h
		Marais mouillé	Lundi 27 juin 2022 – 8h
		Autize superficielle Vendée superficielle	Vendredi 1 ^{er} juillet 2022 – 8h
		Dive du sud nappe supra	Jeudi 30 juin 2022 – 8h
		Sèvre Nantaise superficielle	Vendredi 8 juillet 2022 - 8h
		Sèvre Niortaise Amont	Lundi 11 juillet 2022 – 8h
	Auxance et Dive du Sud infra	Mardi 12 juillet 2022 - 8h	
Niveau 3 : Alerte renforcée	Lambon et Mignon-Courance	Mercredi 4 mai 2022 – 8h	
	Thouaret et Thouet aval	Vendredi 20 mai 2022 – 8h	
	Layon	Vendredi 3 juin 2022 – 8h	
	Argenton	Samedi 18 juin 2022 – 8h	
	Moine	Vendredi 24 juin 2022 – 8h	
	Auxance nappe supra	Jeudi 30 juin 2022 - 8h	
Niveau 4 :Crise 1	Dive du nord superficiel	Jeudi 26 mai 2022 – 8h	
	Dive du Nord nappe	Lundi 20 juin 2022 – 8h	
	Vonne rivière	Jeudi 30 juin 2022 - 8h	
	Boivre rivière Auxance rivière		

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle de la préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09

Récapitulatif des restrictions en vigueur dans le département des Deux-Sèvres			
Activités	Niveau de restriction	Bassins	Dates d'application (depuis le)
Autres usages de l'eau prélevée dans le milieu	Niveau 1 : Vigilance	Thouet Amont	Lundi 13 juin 2022 – 8h
	Niveau 2 : alerte	Autize nappe	Lundi 9 mai 2022 - 8h
		Sèvre Niortaise Moyenne	Lundi 13 juin 2022– 8h
		Marais mouillé	Lundi 27 juin 2022 – 8h
		Autize et Vendée superficielle	Vendredi 1^{er} juillet 2022 – 8h
	Dive du Sud	Mercredi 6 juillet 2022 - 8h	
	Sèvre Nantaise superficielle	Vendredi 8 juillet 2022 – 8h	
	Sèvre Niortaise Amont	Lundi 11 juillet 2022 – 8h	
Niveau 3 : Alerte renforcée	Lambon, Mignon-Courance Thouaret, Thouet aval Argenton	Mercredi 4 mai 2022 – 8h	
		Vendredi 20 mai 2022 – 8h	
		Samedi 18 juin 2022 – 8h	
Niveau 4 : Crise	Dive du nord Boivre, Auxance, Vonne, Dive du Sud	Jeudi 26 mai 2022 – 8h Vendredi 24 juin 2022 - 8h	

Activités	Niveau de restriction	Bassins	Dates d'application (depuis le)
Autres usages de l'eau prélevée à partir du réseau d'eau potable	Niveau 1 : Vigilance	Thouet Amont	Lundi 13 juin 2022 – 8h
		Autize superficiel , Vendée	lundi 9 mai 2022 – 8h
	Niveau 2 : alerte	Autize nappe	Lundi 9 mai 2022 - 8h
		Sèvre Niortaise Moyenne	Lundi 13 juin 2022– 8h
		Marais mouillé (MP5-3)	lundi 27 juin 2022- 8h
		Sèvre Nantaise superficielle	Vendredi 8 juillet 2022 – 8h
		Sèvre Niortaise Amont	Lundi 11 juillet - 8h
	Niveau 3 : Alerte renforcée	Lambon, Mignon-Courance Thouaret, Thouet aval Argenton Boivre, Auxance, Vonne, Dive du Sud	Mercredi 4 mai 2022 – 8h
vendredi 20 mai 2022 – 8h			
samedi 18 juin 2022 – 8h			
		Vendredi 24 juin 2022 - 8h	

Les mesures relatives aux manœuvres d'ouvrages et travaux en cours d'eau sont détaillées par les arrêtés préfectoraux. |
 Contact : DDT des Deux-Sèvres, service eau et environnement – 05 49 06 89 25

**Bureau de la représentation de l'État et
 de la communication interministérielle
 de la préfecture des Deux-Sèvres**

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
 Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
 79099 NIORT CEDEX 09

Annexe 1

Liste des communes concernées par les nouvelles mesures de restrictions
à compter du mardi 12 juillet 2022 - 8h

Dive du Sud superficiel

ROM	ALLOINAY	SAUZE-VAUSSAIS	MELLERAN
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	VANZAY	LA CHAPELLE-POUILLOUX	PLIBOUX
MAIRE-LEVESCAULT	CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	CAUNAY	MESSE

Nappe captive de l'infra-toarcien

SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	LA FERRIERE-EN-PARTHENAY	SAURAI	VASLES
ROM	ALLOINAY	SAUZE-VAUSSAIS	MELLERAN
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	VANZAY	LA CHAPELLE-POUILLOUX	PLIBOUX
MAIRE-LEVESCAULT	CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	CAUNAY	MESSE

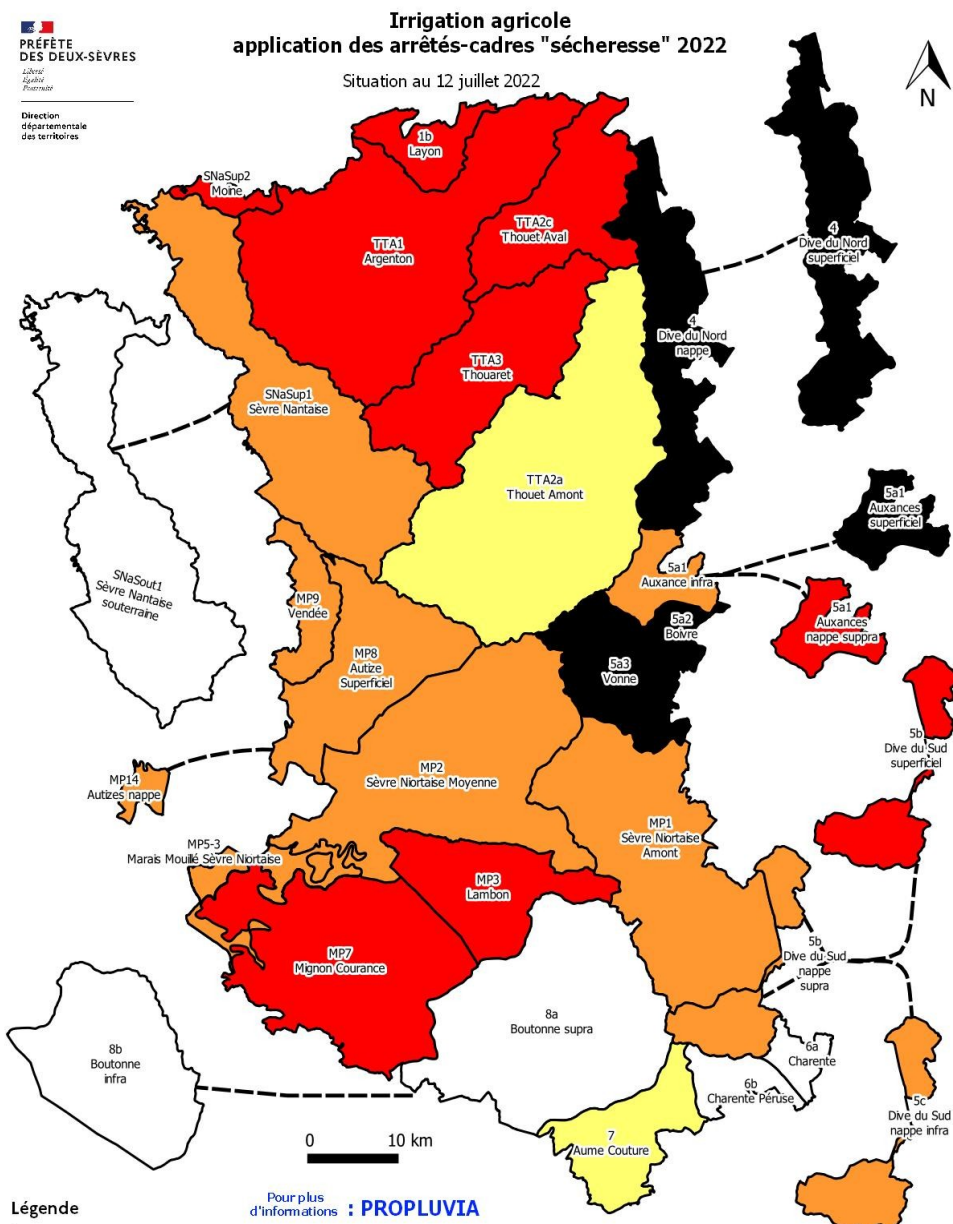
**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres**

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09

Annexe 2

Cartes des niveaux d'alerte en vigueur dans le département



Légende

Nom des seuils d'alerte par sous-bassin				
NIVEAU	Sèvre Niortaise-Marais poitevin, Thouet, Thouaret, Argenton, Sèvre Nantaise, Layon	Clain, Dive du nord, Dive du sud	Boutonne	Aume-Couture, Charente Amont, Péruse
1	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte
2	Alerte	Alerte	Alerte renforcée	Alerte renforcée
3	Alerte Renforcée	Alerte Renforcée	Crise	Crise
4	Crise	Crise 1	Crise	
5		Crise 2		

NB: il convient de se référer aux arrêtés de restriction en vigueur ainsi qu'au tableau annexé au communiqué de presse pour connaître le détail des prescriptions applicables par sous-bassin.

SRM-0001 - 01/04/2022 - 02 CARTE 01
Q:\SRM-0001\SRM-0001\FRONTON\JONGE_EAU2022\2024_CARTE_01_2022.apr

date édition : 2022-07-07

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle de la préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09